

Département de Vaucluse

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SUD LUBERON

Parc d'Activités le Revol
128 Chemin des vieilles vignes
84240 LA TOUR D'AIGUES

DECISION DU PRESIDENT N°2026-052**Objet** : Décision de virement de crédits N°2

Nous, Jean François LOVISOLO, Président de la Communauté de Communes sud Luberon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n°2022-003 du 3 février 2022 d'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2025-122 du 18 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°2026-058 du 25 JUIN 2026 approuvant le budget supplémentaire du budget général 2026 ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57.

Considérant ce qui suit :

Le budget général primitif 2026 a été voté en application du référentiel budgétaire et comptable M57. Ce budget, en référence à l'article L. 5217-10-6 du CGCT et au référentiel M57, autorise Monsieur le président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites dans chaque section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Il est fait application de ce mécanisme afin d'abonder :

- Les crédits nécessaires au paiement de différents projets :

ARRETONS

Article 1° : Il est procédé à :

Désignation : décision du Président n°2026-052	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-I-21351-21-4221-DTE-100038-CCUC : PORTILLONS ET MAIN COURANTES CRECHE CUCURON		4 207,25 €		
D-I-21351-21-4221-DTE-100074-CCRE : PORTILLONS ET MAIN COURANTES CRECHE CUCURON	4 207,25 €			
D-F-65748-65-632-SAECCO -LOC : FLECHE SUR MAUVAISE IMPUTATION		40 000,00 €		
D-F-6281-011-632-SAECCO -LOC : FLECHE SUR MAUVAISE IMPUTATION	40 000,00 €			
D-I-21351-21-518-DPA-100078-MOB : INSTALLATION CONTROLE ACCES GARAGE VELO DE VILLELAURE		1 855,00 €		
D-I-2091-20-633-DPA-100010-BOND : INSTALLATION CONTROLE ACCES GARAGE VELO DE VILLELAURE	1 855,00 €			
D-I-2312-23-518-DPA-100059-MOB -MOBILITE : AMENAGEMENT CHEMIN PIETON PEM MIRABEAU		7 184,04 €		
D-I-2313-23-633-DPA-100083-CAMP : AMENAGEMENT CHEMIN PIETON PEM MIRABEAU	7 184,04 €			
D-I-21351-21-321-DTE-100035-PHY : CLOTURE GYM CADENET		10 680,00 €		
D-I-2152-21-321-DTE-100035-0-PHY- -COGESPIC-OP_1000350 : CLOTURE GYM CADENET	10 680,00 €			
Total	63 926,29 €	63 926,29 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

Article 2° : Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la prochaine réunion du Conseil Communautaire suivant cette décision.

Article 3° : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à La Tour d'Aigues, le 09/07/2026

Jean François LOVISOLO

Président,



p.o. Le Directeur Général des Services
Florence PÉREZ
Directrice - Direction Prospective et Aménagement
de la Communauté de Communes Sud Luberon